

Motion 2506

Pour permettre aux apprenties, collégiennes et étudiantes de participer à la grève des femmes le 14 juin 2019 : pas d'examens ce jour-là !

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- que l'article 8 de la Constitution fédérale et que la loi fédérale sur l'égalité femmes-hommes ne sont toujours pas appliqués ;
- que l'égalité salariale n'est toujours pas atteinte ;
- qu'encore trop de femmes subissent des discriminations, des violences, du harcèlement dans la rue et au travail, des agressions sexuelles et des viols ;
- qu'une grève féministe nationale est organisée à ce sujet le 14 juin 2019 ;
- que la date de la manifestation nationale est connue depuis plus d'un an ;
- que cette date tombe sur la période d'examens des apprenant-e-s du canton de Genève,

invite le Conseil d'Etat

- à donner des instructions claires pour qu'aucun examen et/ou évaluation ne soit organisé par les établissements du secondaire II le 14 juin 2019 ;
- à inciter les établissements de l'enseignement tertiaire et les établissements privés du canton à renoncer à organiser des examens et/ou évaluations ce jour-là.